



Strasbourg le 5 juin 2024

Les HUS quittent l'ICANS... par la petite porte!

Mardi 4 juin s'est tenu un Comité social économique extraordinaire.

La direction du CPS a informé vos élus(es) que suite à un courrier daté du 30 mai 2024, les HUS quittent l'ICANS.

En termes juridiques et selon les statuts de l'ICANS, les deux partenaires (HUS et CPS) ont 60 jours pour convoquer l'assemblée générale de l'ICANS.

Une fois la décision actée, ils auront un délai de 18 mois pour parvenir à un accord de dissolution du GCS (coopération HUS/CPS).

A ce jour :

Le CPS reste employeur de son personnel. Sur le long terme (18 mois), se posera la question de ce que le CPS va récupérer au niveau de l'activité.

Les syndicats FO, CFDT et UNSA souhaitent vous sensibiliser sur le fait que des fausses rumeurs risquent de circuler concernant l'avenir du CPS et de son personnel.

Le CPS fait partie d'une fédération (Fédération Nationale des Centres de Lutte Contre le Cancer).

FO, CFDT et UNSA continueront comme cela a toujours été le cas, à défendre les salariés du CPS.

L'ICANS qui est aujourd'hui la référence régionale avec un rayonnement de portée nationale dans la prise en charge du patient atteint du cancer doit continuer son évolution. Il devra à travers le Centre Paul Strauss se renforcer dans cette période compliquée.

Afin que l'ICANS et le CPS sortent renforcés de ce divorce, il est important que tous les salariés du CPS restent mobilisés.

L'intersyndicale FO, CFDT et UNSA exige que l'ensemble des activités transférées aux dépens du CPS vers les HUS soient réintégrées au sein de l'ICANS.